



Le 25 novembre 2014

Section de l'Ardèche

Compte rendu du Comité Technique Local du 24 novembre 2014

Le CTL se tient en première convocation le lundi 24 novembre 2014 à 9h30, avec l'ordre du jour suivant :

1. Point de situation sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (pour information) ;
2. Ponts naturels 2015 (pour avis) ;
3. Modulations indemnitaires des cadres A+ en 2014 (gestion 2013) : critères généraux de modulation mis en oeuvre (pour information) ;
4. Tableau de l'absentéisme 2013, suite à l'engagement pris lors du comité technique du 01/04/2014 (pour information) ;
5. Bilan sur la prime d'accueil 2014 suite à l'engagement pris lors du comité technique du 24/06/2014 (pour information) ;
6. Suppression de la structure Fiscalité Immobilière Elargie (FIE) de Tournon sur Rhône en vue de la fusion des bases FI3S de Tournon sur Rhône et Privas (pour avis) ;
7. Aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique des services de la DDFIP de l'Ardèche : modalités de déclinaison au niveau local de la circulaire du 22 octobre 2014 (pour avis) ;
8. Questions diverses.

Liminaire CGT. Liminaire FO.

Liminaire **Solidaires Finances Publiques (SFP)** : « une situation tout simplement inacceptable »

- 2000 suppressions d'emploi à la DGFIP en 2015 (dont 7 en Ardèche), 32000 suppressions depuis 2002, 2628 postes vacants alors qu'en même temps les charges explosent et la complexité s'accroît.
- abandon des missions en Ardèche : suppression de trésoreries et aménagement (= réduction) des horaires d'ouverture de l'accueil physique.
- Il est trop facile pour le DG de se déclarer préoccupé par les conditions de travail des agents quand il participe pleinement à leur dégradation. Il est demandé à ces derniers de pallier les carences que l'administration a déclenchées, organisées et mises en place.

La présidente répond : « les suppressions sont décidées par le parlement et feront l'objet d'un prochain CTL » « les horaires sont traités dans un point à l'ordre du jour. » ... On continue...

POINT 1 :

La directrice salue le travail de l'ensemble des services qui participent à cette révision.

SFP met l'accent sur les difficultés rencontrées par les agents pour expliquer le calcul des impôts directs locaux aux occupants des locaux.

Les professionnels qui verront leurs bases fortement augmentées par la révision ne manqueront pas de venir dans les services. La mesure de lissage sur 5 ans et l'information des usagers en amont promise par la direction pèseront alors peu devant les promesses du Président de la République de ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin de son mandat.

Nous avons aussi dénoncé notre absence sur le terrain et le problème des évaluations vues du bureau qui entraînent de fortes inégalités .1

17 communes auront un découpage infra-communal (plusieurs secteurs)

POINT 2 :

Nous avons rappelé notre position valable pour tous les ponts naturels « fermeture au public avec possibilité donnée aux agents, de venir travailler ou non ce jour là, sans contrainte de présence significative ».

Par le passé la direction nous « expliquait » que c'était impossible, trop compliqué à mettre en place. Vu le point 7, du CTL d'aujourd'hui il semble que la direction ait trouvé une solution à cet inextricable problème d'organisation.

Pas de réponse à notre argument, la directrice est pressée, synthétise notre propos pour le dénaturer. Bref un dialogue social réduit mais efficace.

Les 3 ponts naturels seront donc naturels tous les 3 :

vendredi 2 janvier,

vendredi 15 mai

lundi 13 juillet 2015.

VOTE : 2 FO : pour, 2 CGT : abstention et 3 SFP : abstention

POINT 3 :

Modulation indemnitaire des cadres A+ : la PALP Prime à la Performance (ex PIP). 7451,25 € répartis entre 11 cadres. SFP dénonce la poursuite de l'individualisation des rémunérations des fonctionnaires contraire aux principes républicains.

POINT 4 :

Le comparatif est impossible avec les chiffres nationaux (c'était possible dans la filière gestion publique avant la fusion). Les chiffres pour 2012 ne sont pas disponibles pour l'année 2012 mais engagement est pris par la directrice de fournir une mise en perspective pour 2013/2014.

SFP fait remarquer que le tableau fourni est faux : effectifs implantés 599, alors qu'au TAGERFIP il y a 456 agents... Mme MESNAGER un peu énervée nous reproche presque de ne pas avoir signalé cette erreur plus tôt !!!

POINT 5 :

Prime d'accueil mise en place en 2014 pour la gestion 2013 pour les agents B et C. Le temps passé à l'accueil est indiqué à la direction par chaque chef de service. Le montant maximal de la prime est de 400 € brut pour une personne à temps complet ayant une mission d'accueil à 100 %. La prime de 400 € est partagée dans une équipe tournante entre les différents agents la composant. Il y a des discussions au niveau national pour l'articulation ACF caissier et prime d'accueil.

SFP dénonce les beaux discours de l'administration sur la prime de l'accueil et insiste sur le montant symbolique de cette prime : UN EURO par jour !!! Même scandale que pour la prime de caisse toujours non payée à ce jour.

SFP rappelle que la mission d'accueil et de réception des usagers est indissociable des missions de la DGFIP. Les agents en permanence affectés à l'accueil ou à la caisse sont en première ligne et devraient bénéficier du même régime indemnitaire que ceux affectés dans un Centre Impôts Service avec une prime de 1100 euros. D'autres solutions pourraient être envisagées pour les agents qui interviennent : crédit d'heures, repos compensateur ... La fatigue et le stress ne se soignent pas qu'avec des « sous » ...

(voir tract national « accueil » du 21 novembre 2014)

POINT 6 :

Petit rappel : il y avait 3 emplois implantés sur la FI de Tournon, 1 seul a été transféré à Privas donc nous avons perdu 2 emplois à l'époque. La FI Tournon est une coquille vide depuis 2 ans d'où la suppression à l'ordre du jour de ce CTL.

Ce oubli aurait pu être réparé avant par la direction qui fait preuve ici d'un peu d'amateurisme ... Pour preuve, (les OS ayant voté unanimement « contre » un point à l'ordre du jour en première convocation d'un CTL) l'administration est obligée de tenir un CTL en 2ème convocation jeudi 26 novembre à 14 heures sur cet unique point de l'ordre du jour !

Nous sommes responsables : nous ne siégerons pas à nouveau sur cette simple régularisation .

POINT 7 : « un réseau malmené et fragilisé face à une DG affaiblie »

Dixit la directrice : « La convention des cadres A est très majoritairement pour », « les agents ont été consulté, ils sont d'accord », « les trésoreries appellent à la direction pour fermer l'après-midi », « 30 % des personnes ne viennent dans les trésoreries que pour déposer un chèque »...

« Et voilà le 3ème module dont personne n'avait eu connaissance et que j'ai décidé d'appliquer » :

Les CFP ruraux ne seront ouverts que le matin de 8h30 à 12H00.

Les CFP urbains seront ouverts tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13H30 à 16H00 les lundi et mercredi. Ils seront fermés les mardi et jeudi après midi et ouverts le vendredi de 13h30 à 15h00 au lieu de 16h00. Dixit à nouveau Mme Mesnager « lisibilité et facilité pour l'utilisateur, harmonisation départementale ... ».

SFP : il ne s'agit pas d'un *aménagement* des horaires mais d'une *réduction* des horaires de l'accueil physique. L'abandon de la réception quotidienne, vitrine du guichet fiscal unique est un aveu d'échec de la fusion globale. C'est une mesure partielle, prise dans l'urgence visant à « désintoxiquer le contribuable du guichet » ou plus politiquement correct à « réorienter la demande par l'offre ... ».

Cf. en ce sens la circulaire Valls du 15 octobre sur les « Maisons de l'État », sa promotion du monde dématérialisé et son industrialisation des rapports humains.

Cf. aussi la fiche 3 « pratiques et attentes des usagers » du groupe de travail de juillet 2014 « diagnostic du réseau de la DGFIP » promouvant les futurs centres de contact pour les ploucs du monde rural à qui il faudrait expliquer l'intérêt des nouvelles technologies ...

SFP a essayé en vain de faire prendre conscience à la direction que la mission d'accueil ne peut se réduire aux horaires d'ouverture au public. C'est s'attaquer au thermomètre sans combattre les causes réelles de la fièvre : les problèmes sont complexes et différents entre un accueil, une caisse et une comptabilité.

Précision de Mme Mesnager suite à notre demande : « les nouveaux horaires ne sont pas valables pour les périodes d'échéance (septembre à décembre) et pendant les 4 semaines de la campagne d'IR. »

SFP en profite pour dénoncer les difficultés rencontrées par les agents pour prendre leurs congés (les prévisionnels sont exigés de plus en plus longtemps en avance et font l'objet de nombreux amendements). SFP rappelle aussi que la règle de 50 % des effectifs présents n'existe plus et que seule la notion de présence significative s'applique.

VOTE : 2 CGT : contre, 3 SFP : contre et 2 FO « refus de vote »

Le refus de vote est comptabilisé comme une abstention au niveau des règles du CTL donc pas d'obligation faite à l'administration de réunir le CTL en 2ème convocation et de modifier son projet sur ce point de l'ordre du jour.

Stratégie syndicale quand tu nous tiens ...

Questions diverses

SFP : demande pour un prochain CTL de la mise à l'ordre du jour d'un point sur les difficultés liées aux frais de déplacement (travail sur le temps partiel, covoiturage, remboursement nuitées ...)

SFP : La convention des cadres A s'est tenue de nouveau à Voguë. Problème de fort éloignement pour les personnels du nord du département - Coût de 2500 € hors remboursement des frais de déplacement.

La direction n'a pas trouvé de lieu plus central dans son budget et ne sait pas combien de service étaient fermés ce jour-là.

SFP : Le Teil, les incivilités de la Communauté de Communes (non respect des places réservées) continuent.

Mme Djian s'occupe du problème avec la Communauté de Communes.